

Question & Réponse 1

RFP 5Z011-22-0009

Question #1

J'ai pris connaissance du mandat énoncé dans le document et j'ai remarqué que, bien qu'il soit question de langues, il n'y a aucune mention du "American Sign Language (ASL)" en anglais, ni de la langue des signes québécoise (LSQ) en français dans les exigences de traduction. En cette période de pandémie COVID, nous avons remarqué une nette augmentation des besoins en matière d'accessibilité et d'accommodements. Dans cette optique, seriez-vous ouverts ou intéressés à inclure des dispositions supplémentaires concernant les services en langue des signes ASL et LSQ?

Réponse #1

Nous vous remercions pour votre question. Cet appel d'offres vise uniquement à obtenir des traductions écrites, en français et en anglais. Il ne concerne pas les services d'interprétation.

Question #2

Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « 30 jours cumulatifs facturés » selon le CTC6?

« ... jusqu'à huit ressources dont il (l'offrant) a retenu les services pour un minimum de 30 jours cumulatifs facturés, au cours des cinq dernières années, dans la région de la capitale nationale (RCN). »

La liste de traducteurs que nous proposerions ont travaillé avec nous régulièrement/chaque semaine depuis de nombreuses années en tant que pigistes. Ils sont rémunérés selon le nombre de mots traduits plutôt qu'en journées travaillées étant donné que c'est la méthode de rémunération privilégiée chez les traducteurs. Sachant cela, comment pourrions-nous démontrer autrement que les personnes proposées travaillent de fait pour nous sur une base régulière?

Réponse #2

Nous vous remercions pour votre question. Aux fins de calcul dans le contexte de la présente demande de proposition (DDP), nous nous attendons à ce qu'un traducteur traduise en moyenne 230 mots à l'heure et une journée de travail comporte 7,5 heures. Cela signifie donc que chaque traducteur proposé aurait traduit 51 570 mots ou plus ($230 \times 7,5 \times 30 = 51\,570$) sur une période de cinq années.

Veuillez-vous référer à la modification 1 de la demande de propositions.

Question #3

Lorsque vous dites « dans la région de la capitale nationale », voulez-vous dire que nous (l'offrant) devons être situés dans la RCN, ou que les traducteurs que nous proposons le sont, ou encore que les clients pour lesquels nous traduisons doivent être situés dans cette zone géographique précise?

Réponse #3

Nous vous remercions pour votre question. BAC modifiera ce critère afin de supprimer la mention « dans la région de la capitale nationale ».

Veillez-vous référer à la modification 1 de la demande de propositions.

Question #4

J'ai une question. Devons-nous présenter deux propositions distinctes, soit une pour le domaine de travail 1 et une pour le domaine de travail 2, ou pouvons-nous soumettre une seule proposition comprenant tous les critères pour les deux domaines de travail? Veuillez confirmer.

Réponse #4

Deux propositions distinctes sont requises. Une pour le domaine de travail 1 et une autre pour le domaine de travail 2.

Question #5

Les conseillers doivent-ils être des employés à temps plein du fournisseur ou pouvons-nous aussi travailler avec des sous-traitants en particulier?

Réponse #5

Les conseillers ne doivent pas nécessairement être des employés à temps plein, mais l'offrant doit avoir retenu les services de chaque conseiller pour un minimum de 30 jours cumulatifs facturés au gouvernement fédéral au cours des cinq dernières années.

Remarque : Le minimum de 30 jours peut être démontré par le nombre cumulatif d'un contrat distinct ou plus. Afin d'être considérée une journée cumulative, un minimum de 1 725 mots est requis, soit 230 mots traduits par heure, pour un total de 7.5 heures.

Question #6

Si nous soumettons une proposition pour chacun des deux domaines de travail, pouvons-nous inclure les deux domaines de travail dans une seule proposition, ou devons-nous soumettre deux propositions distinctes?

Réponse #6

Deux propositions distinctes sont requises. Une pour le domaine de travail 1 et une autre pour le domaine de travail 2.

Question #7

En ce qui a trait au critère CTC3, pourriez-vous confirmer que les traductions réalisées par l'offrant pour le compte d'une société d'État provinciale seraient considérées comme projet de référence équivalent?

Réponse #7

Oui, elles le seraient.

Question #8

Dans le cadre de la demande de proposition citée en objet pouvez-vous éclaircir le requis suivant :

- O6 : L'offrant doit disposer d'un système en ligne pour recevoir les demandes de traduction et ensuite livrer le travail.

Souhaitez-vous que les demandes de travaux et livraisons se fasse au travers d'un portail de gestion des demandes ou une simple adresse électronique générique de réception est suffisante?

Réponse #8

Un portail de gestion des demandes est requis.

FIN DES Questions et réponses